ACADÉMIE DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Corse du Sud

ANNEXE 1

Demande d'autorisation préalable de cumul d'activités

Année scolaire 2023-2024

Ne peut être accordée que pour l'année en cours

Je soussigné(e) : _____

Etablissement d'exercice : _____

☐ 1er degré ☐ 2nd degré ☐ contractuel ☐ délégué auxiliaire ☐ Maître de l'enseignement public

☐ Temps complet ☐ Temps partiel (indiquer la quotité)

☐ Temps incomplet : (indiquer le volume horaire) :

Discipline :

Il s'agit de : ☐ 1ère demande ☐ Renouvellement – Date de la dernière autorisation accordée :

Demande l'autorisation, en plus de mon activité principale, d'exercer l'activité secondaire suivante :

_____

Etablissement ou organisme employeur :
Adresse :
Nature exacte de la fonction (préciser le type d'activité exercée) : ----------

☐ Emploi public ☐Emploi privé ☐ Organisme à but lucratif ☐ Organisme à but non lucratif

Nombre d'heures total précis :	
Date de **début** et de **fin** de l'activité exercée :	
Montant de la rémunération **(joindre obligatoirement pièces justificatives) :**	

L'intéressé(e) exerce-t-il d'autres activités (préciser la période de référence et le temps de travail) :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et certifie avoir pris connaissance des dispositions du décret N°2017-105 du 27 janvier 2017.
Et s'il s'agit d'une activité accessoire à caractère privé, **DECLARE** sur l'honneur ne pas être chargé, dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise ou de cet organisme, au sens de l'article L.432-12 du code pénal.

Fait à Le
Signature de l'intéressé(e)

CADRE RESERVE A L'I.E.N **Avis circonstancié** **Fait à Le** **Signature et cachet**	**VISA et CACHET des supérieurs hiérarchiques de l'activité accessoire**	CADRE RESERVE à l'administration **Décision de l'inspecteur d'académie de la Corse du Sud** ☐ Accordée ☐ Refusée **Motif :**

Cette demande est à retourner à votre IEN de circonscription pour avis, 1 mois avant le début de l'activité accessoire.